Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION

Charte agricole de DLVA

Pour une agriculture de qualité, pourvoyeuse de richesses

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LEADER

L'Europe investit dans les zones rurales

PROJET FINANCÉ AVEC LE CONCOURS DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Préambule

La Charte agricole de DLVA dresse le diagnostic d'une agriculture en évolution. C'est sur cette base que nous avons, avec les acteurs du territoire, construit la charte.

Cette charte est un outil et une méthode de travail au service de projets concrets, diversifiés comme l'est notre agriculture.

Nous allons faire vivre la Charte agricole de DLVA en soutenant des projets concrets autour de la production agricole, du tourisme, des autres secteurs économiques du territoire, de l'aménagement et du foncier, de la culture, de l'environnement et de l'eau.

Notre collectivité, à travers la Charte agricole de DLVA, oriente le lancement de ces projets. Les porteurs de projet trouveront en fin de document la marche à suivre pour inscrire un projet dans le cadre de la charte.

Chacun des organismes signataires, en faisant connaître la Charte agricole de DLVA, va contribuer à impulser de nouvelles initiatives au service d'une agriculture durable et pourvoyeuse de richesses.

La Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon

Le document de charte agricole est un document de la DLVA. Il est mis à disposition du public. La reproduction de ce document est autorisée à condition d'en citer la source :
Communauté d'agglomération Durance Verdon Luberon 2018. Charte agricole : pour une agriculture de qualité, pourvoyeuse de richesses.

La DLVA remercie les membres du comité technique et du comité de pilotage de la charte pour leurs contributions à la production de ce document. La construction de la charte a été accompagnée par Tercia consultants et Ectar, bureaux d'études indépendants.

La DLVA et 8 de ses partenaires sont signataires de la Charte agricole

Durance Luberon Verdon Agglomération agit pour l'agriculture de son territoire en mobilisant les compétences de la collectivité. Les compétences concernées sont le développement économique, le tourisme, l'aménagement, l'eau et l'assainissement avec la Régie de l'eau, l'environnement, la culture.

DLVA est signataire de la Charte agricole. La collectivité portera l'ensemble des actions de la charte à travers ses élus, ses services et son Office de tourisme communautaire.

Le Parc naturel régional du Luberon porte une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysager, respectueuse de l'environnement et valorisant les patrimoines naturels du territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon est signataire de la Charte agricole de DLVA. Ses équipes s'impliqueront dans les actions de cette charte qui contribuent à valoriser les productions de terroir et à construire une agriculture et une alimentation durables.

Le Parc naturel régional du Verdon est un acteur du développement agricole de son territoire afin de maintenir l'agriculture et un pastoralisme vivant dans le Verdon, d'accompagner l'adaptation des pratiques agricoles professionnelles et amateurs vers l'agro-écologie, et de développer l'offre et la demande de produits agricoles locaux.

Le Parc du Verdon est signataire de la Charte agricole de DLVA. Ses équipes s'impliqueront dans les actions de la charte, notamment celles relatives aux liens entre agriculture et patrimoine du territoire ainsi qu'à la gestion concertée des ressources dont l'eau.

La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, établissement public, a une mission institutionnelle de représentation et de défense des intérêts généraux de l'agriculture et une mission économique de conseil et d'accompagnement des agriculteurs et des structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leurs projets. Elle accompagne aussi les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, signataire de la Charte agricole de DLVA, agira avec les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décision.

La Chambre d'agriculture du Var, interface entre agriculteurs et acteurs des territoires, appuie et conseille toutes les entreprises agricoles. Elle aide les acteurs du territoire de DLVA à limiter l'impact de leurs projets sur l'agriculture locale.

La Chambre d'agriculture du Var, signataire de la Charte agricole de DLVA, mobilisera ses élus à l'écoute des agriculteurs pour l'aménagement du territoire, le développement local, et l'environnement et l'eau.

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes de Haute-Provence apporte la force de son réseau au service de toutes les entreprises : assistance technique, conseil et formation.

La CCIT est signataire de la Charte agricole de DLVA. Elle participera aux actions de la charte concernant les commerçants et entrepreneurs du territoire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur répond aux besoins actuels et futurs des entreprises du territoire à travers sa veille prospective, la formation permanente et l'apprentissage et la coordination.

La CMA est signataire de la Charte agricole de DLVA. Sa délégation départementale des Alpes de Haute-Provence participera à toutes les actions de la charte concernant les métiers de l'artisanat.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, porteuse d'une mission d'intérêt général, met en œuvre une démarche partenariale au service de DLVA. Elle contribue, en priorité, à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Elle agit en faveur de la diversité des paysages, de la protection des ressources naturelles et du maintien de la diversité biologique. Elle participe au développement durable des territoires ruraux. Elle assure la transparence du marché foncier rural. C'est un observateur unique du marché foncier rural et périurbain.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur est signataire de la Charte agricole de DLVA. Sa direction Alpes de Haute-Provence participera plus particulièrement à l'action de la charte relative au foncier.

Le Département des Alpes de Haute-Provence, acteur majeur de la vie quotidienne, intervient aussi pour l'économie, l'environnement, l'agriculture, la culture. Il favorise les dynamiques rurales. Il soutient les entreprises portant une agriculture diversifiée et qualitative sur les terroirs des Alpes de Haute-Provence.

Le Département des Alpes de Haute-Provence est signataire de la Charte agricole de DLVA. Il agira dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants à travers ses élus de ses commissions Cadre de vie, Aménagement du territoire et Développement.

Les engagements des signataires de la Charte agricole de DLVA

Une stratégie partagée

La DLVA et ses partenaires, signataires de la charte, reconnaissent que l'action en commun entre la collectivité et les acteurs agricoles est un élément indispensable pour réussir l'évolution de l'agriculture sur le territoire.

Ils constatent leur vision commune de l'agriculture du territoire de DLVA et de ses évolutions en cours. Ils partagent les orientations stratégiques de la charte pour soutenir ces évolutions. Ils reconnaissent le caractère prioritaire des quatre grandes actions de la Charte agricole de DLVA.

Des engagements pour tous les signataires de la charte

La DLVA, dans le cadre de ce partenariat, s'engage à :

- mobiliser dans le cadre de ce partenariat ses compétences développement économique, tourisme, culture, aménagement, eau et assainissement, et environnement
- assurer le pilotage d'ensemble de la charte et animer sa gouvernance
- maintenir la cohérence entre les différentes actions de la charte.

Les signataires, dont la DLVA, s'engagent à :

- traduire la stratégie de la charte en actions concrètes
- orienter les porteurs de projet qu'ils accompagnent, dans le cadre de leur mission d'intérêt général ou de leurs prestations de service, en cohérence avec la stratégie de la charte
- garantir la cohérence d'ensemble de la charte, dans le cadre d'un aménagement du territoire équilibré, au service d'un environnement de qualité
- développer les échanges des acteurs du monde agricole avec les services et élus de la collectivité et avec les entreprises des autres secteurs d'activité présentes sur le territoire
- informer les autres signataires de la Charte agricole de DLVA sur leurs activités et projets en cours dans le cadre de la charte
- contribuer à la recherche des moyens financiers permettant de répondre aux objectifs partagés des actions de la charte
- mobiliser leurs ressources en ingénierie pour soutenir certaines des initiatives
- participer à la gouvernance de la Charte agricole de DLVA.

Les signataires s'engagent pour une période de 5 ans, 2019-2024. La charte pourra être reconduite et évoluer au terme de cette période, sur la base d'un bilan.

La Charte agricole de DLVA intègre les contributions des acteurs locaux

La Charte agricole de DLVA est une démarche volontaire des acteurs du territoire. Son format, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre répondent aux spécificités du territoire. Tout au long de l'année 2018, une large concertation a permis de construire la stratégie partagée de la Charte

Le comité de pilotage de la charte a regroupé les élus de la DLVA et un large ensemble d'organismes concernés, signataires ou non de la charte. Il a conduit les travaux de préparation de la charte. Il a validé sa stratégie et ses modalités de gouvernance.

Les orientations de la charte et ses actions ont été construites en plusieurs étapes avec les membres du comité technique, issus des organisations signataires pressenties.

Plus de 70 personnes ont participé à la concertation autour de la charte : agriculteurs, autres entreprises et associations du secteur agricole, entreprises et organismes des autres secteurs concernés par l'agriculture, élus et services de la DLVA. Ils ont échangé autour de projets concrets porteurs de développement pour l'économie du territoire. Ils ont fait ressortir leurs attentes vis-à-vis de la charte et ont contribué à définir les actions de la charte.

Cette participation s'est faite
- via des entretiens individuels
- au cours de quatre ateliers de concertation, à Manosque et à Gréoux-les-Bains.

Le taux de participation aux ateliers a été important : près de 50% des personnes invitées ont été présents lors d'un atelier au moins, dans un climat de discussion constructif entre acteurs de la production agricole et des filières, entreprises, élus et institutionnels et associations. Des habitants membres du conseil de développement de DLVA ont également participé.

Les principales caractéristiques de la Charte agricole de DLVA issues de la concertation

- La charte est construite pour créer un effet catalyseur, pour de nouveaux projets.
- La charte crée du lien entre les projets de développement existants sur le territoire.
- La charte soutient une approche transversale de l'agriculture, complémentaire de l'approche existante par filière de production.
- C'est un outil donnant à l'action de la collectivité et de ses partenaires une visibilité auprès des administrations et des financeurs.
- La charte est évolutive.
- Elle est cohérente avec les cadres de programmation de la collectivité ainsi qu'avec les stratégies ou chartes des autres collectivités et partenaires financiers.

L'agriculture de DLVA en 2018 : diagnostic

Portrait de l'agriculture de DLVA

L'agriculture est un des secteurs économiques de la DLVA

- En 2014, 403 exploitations agricoles ont leur siège dans une commune de DLVA.
- En 2010, près de 330 portaient une activité agricole à titre principal.
- En 2010, 21 communes avaient plus de 3 agriculteurs à titre principal basé sur leur territoire, 7 en avaient plus de 15.
- Les exploitations agricoles dans leur ensemble représentaient 700 emplois en 2010.
- En 2014, 13% des agriculteurs à titre principal emploient des salariés permanents, 41% de la main d'œuvre saisonnière.
- Le chiffre d'affaires des 10 principales filières (grandes cultures, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, arboriculture, élevage ovin, oléiculture, maraîchage, productions de semences, viticulture, apiculture, élevage caprin) a été estimé à environ 50 millions d'euros en 2015.
- En valeur, les grandes cultures sont la première filière de production, suivies des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, puis de l'arboriculture.
- En nombre d'exploitations, les grandes cultures sont la première filière, suivies des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, de l'oléiculture, des ovins, du maraîchage et des productions de semences.
- La viande ovine est la 4ème grande filière de production par l'étendue du territoire utilisé.

Les terroirs agricoles de DLVA occupent une large superficie du territoire et en façonnent les paysages

- Plaines agricoles et villages perchés des vallées de l'Asse, de la Durance et du Verdon, plateaux de Valensole et de Puimichel, coteaux et collines du Luberon : les terroirs agricoles de DLVA ont des gammes de production distinctes et complémentaires.
- Les terres agricoles couvrent près de 31 000 hectares, soit 36% de la surface totale du territoire.
- Elles sont de bonne qualité à condition d'être irriguées, et de haute valeur agronomique dans la vallée de la Durance. Le réseau d'irrigation est développé dans les vallées, via les canaux des réseaux gravitaires et dans les collines et sur le plateau de Valensole via un réseau sous pression. En Val de Durance, la présence de la nappe de Durance apporte une ressource en eau facilement mobilisable.
- Les paysages « lavande » du plateau de Valensole attirent une clientèle touristique mondiale.
- Sur les 11 communes du plateau de Valensole, les terres pastorales, occupées ou pouvant être reconquises, couvrent en outre 32% de la surface du territoire, soit près de 16 000 hectares.

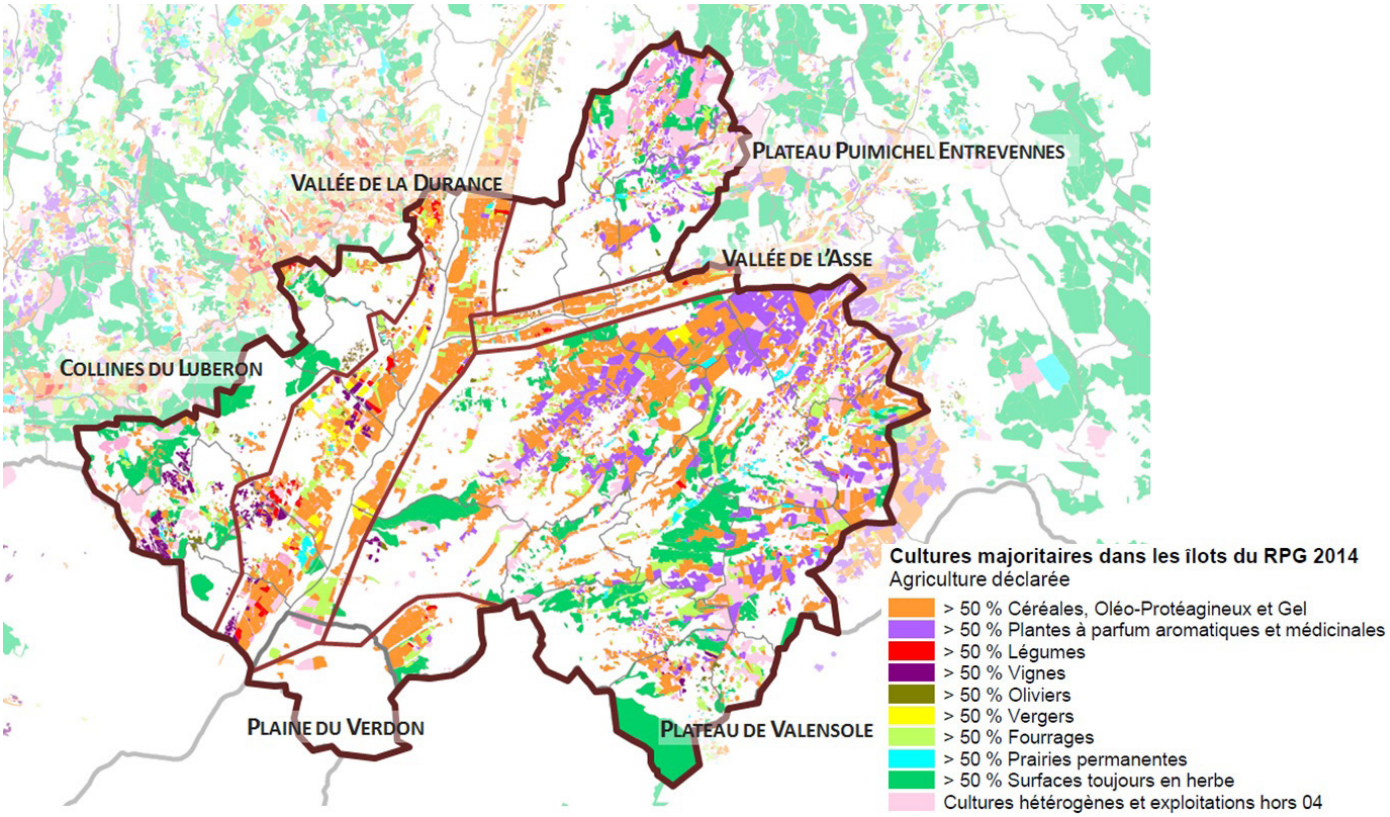

Localisation des principales productions agricoles

Source : DDT des Alpes de Haute-Provence – cultures majoritaires dans les îlots du registre parcellaire graphique (2014)

Le territoire de DLVA est l'un des territoires agricoles productifs au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- La surface moyenne des exploitations agricoles était de 58 hectares en 2013. Elle a augmenté de plus de 35% depuis 2000. C'est nettement plus que dans l'ensemble du département des Alpes de Haute-Provence et de la région.
- L'agriculture de Vinon, dans le département du Var, est une agriculture productive comme l'est celle du Val de Durance.
- Les agriculteurs du territoire ont accès à 10 signes de qualité, dont 4 AOP : Coteaux de Pierrevert, Huiles d'olive de Provence et de Haute-Provence, fromage de Banon, et 6 IGP : agneau de Sisteron, miel de Provence, petit épeautre de Haute-Provence, vins de Pays de Méditerranée, du Var et des Alpes de Haute-Provence.
- 61% des exploitations moyennes et grandes commercialisent en circuit long, 16% en circuits courts et 22% en circuit mixte. Environ 75 exploitations sont de très petites entreprises commercialisant principalement via des circuits courts.

Les chiffres clés sont issus de l'INSEE (2014), du recensement de l'agriculture (2010), du diagnostic des filières agricoles conduit par la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence pour la DLVA (2015), du Plan d'occupation pastorale intercommunal, produit par le CERPAM pour la DLVA (2016), et du rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la DLVA, produit par planet et ecovia pour la DLVA (2016).

L'agriculture de DLVA aujourd'hui : des atouts à mobiliser, des difficultés rencontrées dans et hors du champ d'action de la DLVA

La principale force de l'agriculture de DLVA, c'est d'être à la fois un secteur productif et un capital humain pour le territoire.

Des terres à haute valeur agronomique, l'accès à l'irrigation, un territoire leader sur plusieurs productions : autant d'atouts qui décrivent l'agriculture de DLVA. La bonne santé économique de la filière lavandin est confirmée.

Le territoire se distingue également par le capital humain présent dans son secteur agricole. Les agriculteurs ont un savoir-faire reconnu en matière de productions irriguées et de cultures techniquement exigeantes comme les productions de semences. L'agriculture biologique est présente sur plus de 60 exploitations agricoles.

Les producteurs ont une longue expérience des démarches agricoles collectives. Les grandes filières du territoire bénéficient d'une structuration forte et d'équipement de collecte et de stockage qui leur sont propres. Des ressources en expertise et en ingénierie de projet sont présentes sur le territoire, avec plusieurs centres de recherche-développement agricole.

La restauration de la qualité des ressources en eau destinée à la consommation humaine nécessite une adaptation des systèmes de production agricole sur les aires d'alimentation concernées. Ces systèmes évoluent dans le même temps pour s'adapter au changement climatique. La capacité d'évolution et d'innovation des acteurs de l'agriculture est un atout pour cette adaptation.

L'une des principales faiblesses de l'agriculture en 2018, c'est le déficit de liens entre l'agriculture et les autres acteurs économiques du territoire.

Les liens entre les agriculteurs et les entreprises de la filière « senteur saveurs », qui sont fortement présentes sur le territoire, ont été jusqu'ici très limités. Les grandes filières du territoire commercialisent principalement des produits non transformés en direction de l'extérieur du territoire. Les entreprises de la filière senteurs et saveurs transforment des productions issues d'autres territoires.

Les liens entre agriculteurs et artisans et commerçants sont également ténus. La gamme de produits locaux à destination des habitants est à développer.

Enfin, les liens entre agriculteurs et acteurs du tourisme sont limités. Les retombées de la fréquentation touristique et des paysages de lavande que les agriculteurs ont créés et entretiennent sont insuffisantes.

Les grandes filières autres que le lavandin – pomme, blé dur, viande ovine – traversent une période de restructuration de leurs marchés et de fragilité. Leurs acteurs économiques travaillent au renforcement de ces filières. Il s'agit d'un enjeu important mais il est principalement hors du champ d'intervention de la collectivité.

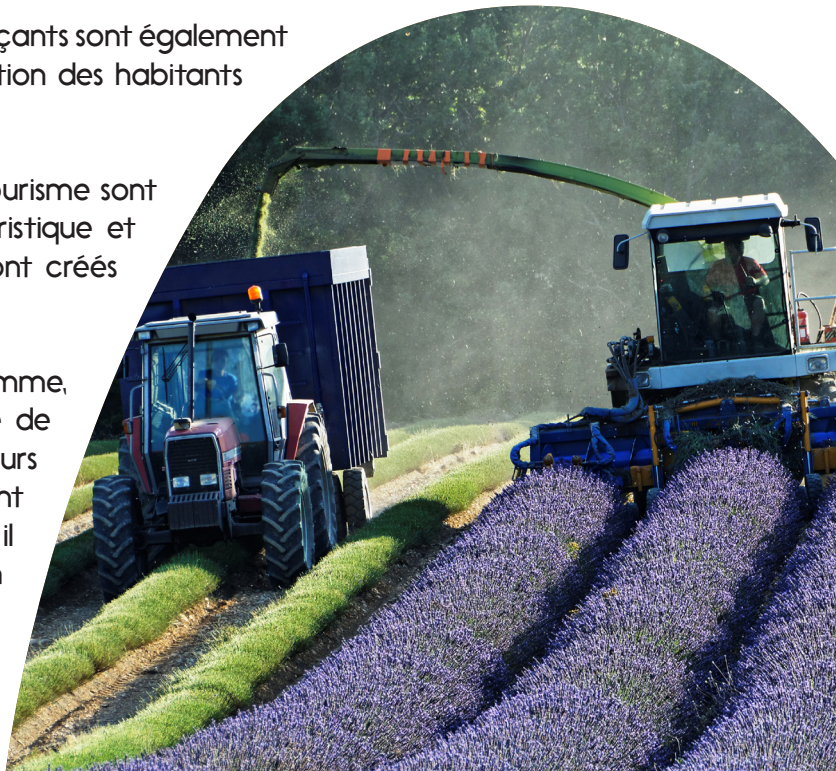

L'agriculture de DLVA demain : des opportunités confirmées, des menaces qui concernent la collectivité

Deux opportunités sont présentes pour l'agriculture du territoire : poursuivre et amplifier la diversification de l'activité agricole et mieux répondre aux attentes des touristes et des habitants.

Avec 62 000 habitants - 40% de la population des Alpes de Haute-Provence – et l'arrivée de nouveaux habitants, l'agriculture de DLVA bénéficie d'un bassin de consommation en forte croissance. La clientèle touristique et plus largement les consommateurs, sur le territoire et au-delà, sont demandeurs de produits alimentaires à forte spécificité locale. C'est un potentiel de valeur ajoutée pour le territoire et ses agriculteurs. Les exploitations agricoles de toute taille, ainsi que plusieurs organismes de collecte, sont déjà engagés dans une diversification de leurs productions et confirment leur intérêt pour aller plus loin. Le marché est par ailleurs demandeur de nouvelles productions agricoles de qualité, dont les semences bio sont l'un des exemples.

Il s'agit non seulement d'identifier de nouvelles productions, mais aussi et surtout de mobiliser le potentiel de transformation sur le territoire, et la capacité d'innovation et de mise en marché des entreprises de la filière senteurs-saveurs, des artisans et des commerçants. Il s'agit également de saisir l'opportunité liée à l'envie des touristes d'approcher le savoir-faire agricole et d'en faire l'expérience.

Les acteurs de l'agriculture et les partenaires de la charte devront pleinement prendre en compte plusieurs risques, pour maintenir une économie agricole en bonne santé et, plus largement, l'attractivité du territoire.

La dynamique d'accueil d'entreprises, de projets d'énergie renouvelable et de nouveaux habitants sur le territoire pourrait impacter l'économie agricole si ses effets sur le foncier agricole et la ressource en eau n'étaient pas maîtrisés. Le développement urbain doit se faire en préservant les infrastructures agricoles et les ouvrages d'alimentation en eau d'irrigation. La DLVA s'est dotée d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour assurer cette maîtrise. Mais des outils complémentaires seront nécessaires pour prévenir la consommation du foncier agricole, notamment dans la vallée de la Durance qui est aussi le couloir favorable au développement des autres activités économiques et à l'habitat. Ces outils devront également permettre d'accueillir une nouvelle génération d'agriculteurs : un tiers des exploitants de plus de 50 ans n'ont pas identifié de repreneur.

Avec une population en croissance et un besoin d'accès sécurisé à l'irrigation, et dans un contexte de changement climatique, un nouvel équilibre des ressources en eau est à construire tant en termes quantitatifs qu'en termes qualitatifs. La collectivité en porte l'exigence. La restauration indispensable de la qualité de l'eau brute des captages d'eau potable a été lancée. Les risques d'incendie, autre conséquence du changement climatique, seront par ailleurs mieux maîtrisés si l'élevage ovin retrouve sa fonction d'entretien de l'espace, y compris en forêt.

Enfin, la DLVA est aujourd'hui en situation de concurrence avec d'autres territoires, en Europe et dans le monde, qui basent leur stratégie sur un paysage « lavande », support de leur développement touristique. Les producteurs de lavandin ont fait le choix d'un mode de production respectueux de l'environnement pour se distinguer de ces concurrents.

Les projets en cours, leur potentiel de création de valeur économique

L'agriculture de DLVA a une dimension économique. Les solutions à développer pour préserver ses atouts et la protéger des menaces identifiées sont à identifier dans plusieurs champs.

Les acteurs de l'agriculture de DLVA sont impliqués dans de nombreux projets en cours. Ils ont déjà l'expérience de projets regroupant plusieurs filières agricoles. Des projets relatifs aux liens entre agriculture et tourisme sont en cours. De nouveaux projets reliant agriculteurs, consommateurs et entreprises ont été lancés.

En parallèle, les acteurs des grandes filières agricoles (agriculteurs, metteurs en marché) agissent à l'échelle de leurs débouchés régionaux, nationaux et internationaux pour maintenir ou renforcer la santé économique de leurs filières dans un contexte très concurrentiel.

Les projets des acteurs locaux, existants et en gestation, concernent la gestion durable des ressources, la production agricole, la commercialisation, et le tourisme et l'accueil. La transformation des produits agricoles est peu présente dans ces projets. C'est un obstacle pour les agriculteurs, qui ont un accès très limité aux opportunités de valeur ajoutée via l'agroalimentaire, l'artisanat et la filière senteurs-saveurs. C'est un obstacle pour le territoire : de nouveaux emplois seraient créés si cette transformation se développe.

Photo Luc Courtil

Notre vision partagée de l'agriculture de DLVA

Pour une agriculture de qualité et pourvoyeuse de richesses

L'agriculture du territoire de Durance Luberon Verdon Agglomération doit rester productive tout en devenant de plus en plus diversifiée.

Les productions agricoles emblématiques de DLVA sont d'une part les filières historiques commercialisant principalement à l'extérieur du territoire, d'autre part des productions à fort savoir-faire et potentiel de valeur ajoutée. De nouvelles productions sont en développement. Cette diversité, alliée à un caractère fortement productif de l'agriculture, est une chance pour notre territoire.

Les agriculteurs de DLVA produisent déjà toute une gamme de productions

Les produits des grandes filières agricoles sont l'huile essentielle de lavandin, les pommes de variétés diversifiées, le blé dur, la viande ovine.
D'autres produits agricoles de notre territoire sont emblématiques : le vin, les semences.
Les autres productions locales comprennent les olives, le miel, les légumes, les plantes médicinales, les autres plantes aromatiques, les fleurs séchées, les amandes, les fromages de chèvre, la truffe, les volailles et œufs...

Le positionnement de l'agriculture de notre territoire va continuer à évoluer

Les grandes filières agricoles de DLVA sont orientées vers les marchés nationaux et internationaux et leurs acteurs sont activement engagés dans le maintien de ce positionnement.
Les productions agricoles de DLVA, qu'elles soient historiques ou plus récentes, doivent également répondre aux nouvelles demandes des habitants et visiteurs pour une alimentation de qualité. Le développement de nouveaux modes de commercialisation va faciliter la diversification en cours des exploitations agricoles et la création de nouvelles entreprises.

DLVA est engagée dans une démarche de territoire à énergie positive. L'agriculture doit pleinement y contribuer. Elle le fait déjà, par exemple à travers le photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles. Des modes de voisinage équilibrés entre agriculture et énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique doivent être assurés.

Les agriculteurs doivent contribuer plus fortement à la dynamique d'accueil de notre territoire

L'agriculture de DLVA est un élément d'attractivité du territoire. Elle restera l'une des raisons pour lesquelles notre territoire attire chaque année de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et de nombreux visiteurs.
L'agriculture sera en même temps de plus en plus productrice d'une alimentation de proximité, saine, créatrice de lien entre les habitants et le territoire.

L'agriculture de DLVA a façonné des terroirs et des paysages remarquables. Elle continuera de le faire. Il doit s'agir non pas de territoires « carte postale », mais de territoires vivants, reflétant l'activité économique des entreprises agricoles du territoire.

Gérer durablement les ressources en foncier et en eau, un enjeu à partager

Les agriculteurs doivent partager avec les habitants et les entreprises locales leurs besoins d'accès aux ressources du territoire que sont le foncier et l'eau, dans un contexte de pression croissante. Ils partagent également le défi d'adapter leur utilisation de ces ressources pour en garantir la pérennité, pour les générations actuelles et les générations futures.

Les agriculteurs, avec la R&D agricole et les gestionnaires de réseaux d'irrigation, continueront à développer savoir-faire et innovations pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Ces sources de compétences sont à partager avec les habitants et les autres acteurs économiques du territoire.

La Charte agricole de DLVA : de la stratégie aux projets concrets

Deux niveaux d'égale importance définissent la Charte agricole de DLVA : (1) la stratégie partagée, et (2) les projets locaux orientés et accompagnés grâce à la charte.

La stratégie de la Charte agricole de DLVA repose sur :

- la vision partagée entre signataires de l'agriculture de DLVA et de ses évolutions en cours
- les deux orientations stratégiques de la charte : elles décrivent les évolutions souhaitées pour l'agriculture de DLVA, que la charte va permettre de renforcer.
- les quatre actions de la charte : elles traduisent les choix faits en regard de chaque orientation stratégique. Ensemble, ces actions répondent aux grands enjeux pour l'agriculture de DLVA dans les années qui viennent.

Les projets locaux bénéficient de la force d'impulsion de la charte. Ce sont :

- des projets relatifs à l'agriculture de DLVA, potentiels ou actuels
- des projets s'inscrivant dans l'une des actions de la charte, ou plusieurs
- des projets portés par des acteurs du territoire, agricoles et non agricoles, qui ont la volonté de s'inscrire dans l'approche définie pour cette action.

Notre vision partagée : une agriculture de plus en plus diversifiée et productive, moteur de l'attractivité du territoire, et partenaire dans la gestion durable de nos ressources

Orientation 1 : pour une agriculture en lien avec les autres entreprises du territoire et avec ses habitants

Orientation 2 : pour un avenir équilibré des ressources « terre » et « eau » du territoire de DLVA

Action 1.1 : développer des produits diversifiés

Action 1.2 : réussir le développement d'une agriculture en interaction avec le tourisme et les habitants

Action 2.1 : agir pour des terres agricoles préservées et valorisées

Action 2.2 : agir pour la gestion maîtrisée de la ressource en eau et de sa qualité

Les orientations stratégiques de la Charte agricole de DLVA

La Charte agricole de DLVA est construite sur des choix essentiels. Deux orientations stratégiques structurent les actions de la charte. La première porte sur l'économie agricole, la seconde sur la gestion des ressources du territoire. Structurées par les compétences de la collectivité, elles facilitent l'implication opérationnelle des services de DLVA et des partenaires. La charte définit une finalité pour chacune de ces orientations et invite à de nouveaux modes d'interaction.

Orientation 1.

Agir pour une agriculture en lien avec les autres entreprises du territoire et avec ses habitants

Les compétences de DLVA
Economie, tourisme, culture.

Les finalités
- maintenir une agriculture performante
- poursuivre son évolution vers des débouchés qui sont à la fois la production à destination de marchés hors du territoire et la transformation et commercialisation en direction des habitants et des visiteurs, créatrice de valeur ajoutée et réponse aux aléas économiques.

Les modes d'interaction
- communiquer et informer sur l'offre agricole du territoire
- construire des synergies entre les acteurs agricoles et les entreprises de la filière senteurs et saveurs, et entre agriculture et tourisme.

Orientation 2.

Agir pour un avenir équilibré des ressources « terre » et « eau » du territoire de DLVA

Les compétences de DLVA
Aménagement, eau et assainissement, environnement.

Les finalités
- stabiliser le foncier agricole, et améliorer son accès pour les nouvelles exploitations agricoles
- sécuriser les ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif.

Les modes d'interaction
- conduire un dialogue en amont entre acteurs de l'aménagement du territoire et acteurs de l'agriculture
- mobiliser le savoir-faire des producteurs, de la R&D agricole et des gestionnaires de réseaux d'irrigation au service de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Quatre actions pour une charte opérationnelle

Avec quatre grandes actions, soit deux par orientation stratégique, la DLVA et ses partenaires affirment un choix fort : répondre aux principaux enjeux tout en assurant le caractère opérationnel de la charte. Chaque action de la charte est définie par son objectif, par des principes, par les catégories de projets locaux appelés et par les principaux indicateurs de suivi de la progression vers l'objectif de cette action. Les fiches actions précisent les acteurs concernés. Les projets potentiels présentés ont été principalement identifiés à travers la concertation. Les principaux projets actuels sont également présentés.

Orientation 1. Pour une agriculture en lien avec les autres entreprises du territoire et avec ses habitants

Action 1.1
Développer des produits diversifiés

Les enjeux auxquels cette action répond	**Mobiliser les atouts du territoire** Poursuivre le mouvement de diversification des productions agricoles, complémentaire des grandes filières du territoire. Mobiliser les exploitations agricoles et les collecteurs pluri-filières ayant un intérêt pour la diversification. Faire connaître le savoir-faire des producteurs agricoles. Mieux utiliser localement les démarches de qualité déjà présentes. **Combler les faiblesses constatées** Créer de nouveaux liens entre agriculture et entreprises non agricoles du territoire, notamment celles de la filière senteur-saveurs. Combler le déficit de projets collectifs et individuels de transformation des productions agricoles sur le territoire. **Saisir les opportunités** Produire de la valeur ajoutée locale en répondant à la demande pour une gamme de produits alimentaires et non alimentaires à forte spécificité locale. Faire bénéficier les agriculteurs de la capacité d'innovation et de mise en marché de grandes entreprises de la filière senteurs-saveurs. Concrétiser le potentiel de transformation sur le territoire. **Faire face aux menaces** Anticiper le risque de concurrence de nouveaux territoires à image « lavandin » en misant sur la qualité et l'environnement
Les principes de la Charte agricole de DLVA	Les initiatives du monde agricole et des autres entreprises du territoire en faveur de productions alimentaires et non alimentaires sont mises en synergie, pour créer de la valeur ajoutée. Les modalités de mise en synergie sont au libre choix des entreprises concernées. La communication porte sur les produits alimentaires plus que sur les productions. Elle met en avant la diversité de ces produits.

Les acteurs invités à s'inscrire dans la dynamique de la charte	Les agriculteurs participeront directement. Les opérateurs des filières agricoles. Les entreprises de la filière senteur-saveur basées dans et hors du territoire. La Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et du Var, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, le service développement économique et attractivité du territoire de la DLVA. Les artisans de l'alimentation et des autres secteurs de transformation d'une production agricole locale.
Les catégories de projets locaux appelés par la charte	• **Un évènement annuel** de la DLVA autour de l'agriculture. • **Mise en relation entre acteurs** agricoles et entreprises agroalimentaires, de la cosmétique et du thermalisme : information et formation, appui technique, infrastructures partagées, contrats d'approvisionnement, projets conjoints. • **Test et lancement de nouveaux produits :** appui à la R&D, études consommateurs, prospection, communication. • **Appui à la contractualisation :** étude des risques, appui juridique, suivi.
Projets potentiels et actuels	**Evènement professionnel sur la qualité de l'agriculture de DLVA :** créer un évènement annuel à forte visibilité, en direction notamment des entreprises, valorisant les entreprises agricoles du territoire, leurs démarches de qualité et l'innovation. **Conférences :** lancer un programme de conférences à thèmes, par les entreprises de la cosmétique et du thermalisme en direction des acteurs agricoles et réciproquement. **Parrainage par grande entreprise :** organiser l'appui technique en marketing à un groupe d'agriculteurs créant une nouvelle activité. **Contrats pluriannuels :** développer une production à travers des contrats pluriannuels entre entreprise de transformation et producteurs, définissant la prise en charge des risques. **Filière panicole locale :** produire une filière locale de blé tendre et panifier la production localement. **Nouveaux produits à base de blé dur :** développer une gamme de pâtes mettant en avant la qualité et l'image du territoire. **Atelier de transformation partagé :** mettre en relation un artisan et des agriculteurs, pour une mise à disposition à temps partiel d'un atelier de transformation. **Conservatoire de fruits à coques :** travailler sur les variétés anciennes de fruits à coques pour la duplication et l'implantation dans des vergers amateurs ou professionnels.
Dynamique prévisionnelle	Les projets actuels ou en cours de gestation sont peu nombreux. Une animation proactive par les signataires de la charte va permettre de concrétiser les projets de cette action. L'évènement annuel va permettre d'amorcer la dynamique.
Indicateurs de suivi	• Nombre de porteurs de projets existants et nouveaux s'inscrivant dans la Charte agricole de DLVA • Nombre de sites de transformation créés ou adaptés à de nouveaux produits

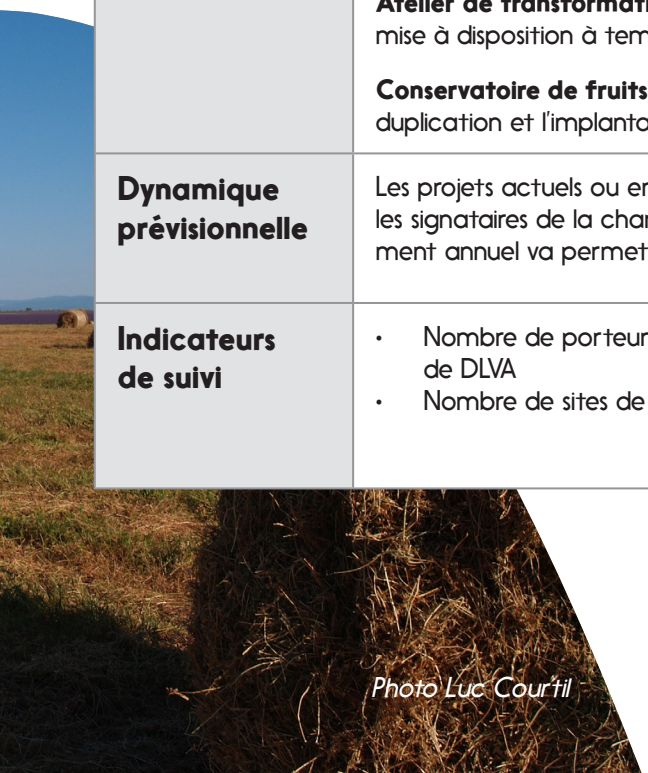

Photo Luc Courtil

Orientation 1. Pour une agriculture en lien avec les autres entreprises du territoire et avec ses habitants

Action 1.2
Réussir le développement d'une agriculture en interaction avec le tourisme et les habitants

Les enjeux auxquels cette action répond	**Mobiliser les atouts du territoire** Cette action, comme la précédente (action 1.1 : développer des produits diversifiés), va permettre de poursuivre le mouvement enclenché de diversification des productions agricoles, et de mieux utiliser localement les démarches de qualité déjà présentes. **Remédier aux faiblesses constatées, saisir les opportunités** Proposer plus de produits locaux en réponse à la demande des consommateurs. S'adresser aux nouveaux consommateurs locaux Répondre à la demande d'une offre touristique et d'activités de pleine nature en lien avec le patrimoine agricole, et non plus seulement de l'agritourisme d'hébergement. Ceci permettra d'améliorer les retombées pour les agriculteurs et les artisans de la fréquentation touristique et de l'image « lavande ».
Les principes de la Charte agricole de DLVA	Penser à la fois agriculture, alimentation et tourisme. S'adresser aux élus, aux habitants, aux acteurs du tourisme et aux entreprises accueillies sur le territoire. Mettre en avant les initiatives des agriculteurs.
Les acteurs invités à s'inscrire dans la dynamique de la charte	Les agriculteurs participeront directement. Les prestataires de services touristiques, les entreprises du thermalisme. Les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, les Chambres d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et du Var, les associations d'agriculteurs. L'Office de tourisme communautaire, le pôle vie locale et culturelle de la DLVA, son service de la commande publique. Les collectivités gestionnaires de cantine scolaire. La restauration hors domicile, les commerçants, la grande distribution.
Les catégories de projets locaux appelés par la charte	• **Information et formations** sur l'agriculture et ses contributions à la vie du territoire. • **Projets alimentaires reliant producteurs locaux et habitants :** marchés de plein air, magasins locaux, vente directe dans les entreprises, restaurateurs, cantines scolaires, achats publics de la DLVA. • **Projets du tourisme :** évènements autour des divers terroirs de DLVA, projets d'investissement.

Projets potentiels et actuels	**Formations pour les services et les élus de DLVA :** répondre aux besoins de connaissances sur le fonctionnement des exploitations agricoles (enjeux de l'agriculture durable sur le territoire, fonctionnement de la commercialisation, création d'une exploitation agricole, fonctionnement des structures collectives d'irrigation et modalités d'accès à la ressource en eau). **Journées portes ouvertes :** ouvrir aux habitants les journées techniques destinées aux agriculteurs. **Projets alimentaires territoriaux du Luberon et du Verdon :** créer des classes vertes expérimentales «de la fourche à la fourchette», participer à de nombreuses autres initiatives en lien avec les territoires voisins impliqués dans les projets, accueillir les publics sur les espaces animés par les parcs comme la Thomassine à Manosque ou le Domaine de Valx à Moustiers Sainte-Marie. **Stands de produits locaux lors des évènements culturels de DLVA :** organiser la présence d'une famille de produits différents chaque année. **Coordination pour l'achat de produits locaux :** organiser les achats publics pour les cantines scolaires ; proposer aux entreprises du thermalisme une offre coordonnée. **Restaurant « terroir » :** concevoir un restaurant mettant en avant les producteurs du territoire. **Vente directe dans les entreprises :** proposer aux grandes entreprises des marchés « fin de journée » pour leurs salariés. **« Eductours agricoles » :** organiser des actions de terrain pour créer des liens entre agriculteurs et agents des acteurs du tourisme qui sont au contact des visiteurs. **Création de produits touristiques expérientiels :** développer une offre touristique chez des producteurs autour de l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui avec en parallèle des actions de professionnalisation des agriculteurs par les acteurs du tourisme présents sur le territoire. **Guide des produits du terroir :** produire un guide pour les habitants et les visiteurs.
Dynamique prévisionnelle	Les projets en cours et les nouveaux projets en préparation sont nombreux. La charte est un accélérateur de projets, un espace de mise en cohérence des projets sur le territoire, et une opportunité de coordination entre leurs porteurs.
Indicateurs de suivi	• Nombre de porteurs de projet existants et nouveaux s'inscrivant dans la Charte agricole de DLVA. • Nombre d'élus et de professionnels ayant participé à au moins une activité.

Photo Mylène Maurel

Orientation 2. Pour un avenir équilibré des ressources « terre » et « eau » du territoire de DLVA

Action 2.1
Agir pour des terres agricoles préservées et valorisées

Les enjeux auxquels cette action répond	**Mobiliser les atouts du territoire** Mobiliser les ressources d'expertise et d'ingénierie agricole présentes sur le territoire autour de la problématique du foncier. Bénéficier de l'expérience des démarches agricoles collectives. **Remédier aux faiblesses constatées, saisir les opportunités** Protéger sur le long terme le foncier agricole et des zones agricoles avec un accès à l'eau sécurisé. Renforcer la capacité d'entretien de l'espace par le pastoralisme. Arbitrer les situations de concurrence entre activités.
Les principes de la Charte agricole de DLVA	Ouvrir le dialogue en amont des projets mobilisant du foncier. Préparer l'arrivée d'une nouvelle génération d'exploitants agricoles. Valoriser le foncier agricole productif en couplant protection du foncier et accès à l'eau. Innover pour allier production d'énergies renouvelables et activités agricoles.
Les acteurs invités à s'inscrire dans la dynamique de la charte	Les agriculteurs participeront directement (agriculteurs cédants, candidats à l'installation en agriculture, associations d'agriculteurs). La Direction Urbanisme et foncier de la DLVA. La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Chambres d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et du Var, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, les gestionnaires de réseaux d'hydraulique agricole. Le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), l'Office national des forêts, les éleveurs, le service environnement de la DLVA, les communes et propriétaires privés de terrains forestiers.
Les catégories de projets locaux appelés par la charte	• **Outils de protection du foncier agricole :** veille foncière, animation, zone agricole protégée, autres outils fonciers. • **Soutien au pastoralisme** : animation du POPI, garanties d'utilisation entre éleveurs et propriétaires, équipements, communication. • **Foncier pour installation agricole** : veille foncière, mise en relation cédants-créateurs d'entreprise, outils de mise à disposition de foncier.

Projets potentiels et actuels	**ZAP du Val de Durance (zone agricole protégée)** : créer une servitude d'utilité publique s'appliquant aux documents d'urbanisme. **Dialogue sur les opérations d'aménagement** : assurer une animation très en amont des opérations, permettant d'optimiser la localisation, les options de gestion du foncier et les arbitrages entre usages du foncier. **Sylvopastoralisme - équipement :** mettre en place et entretenir des abreuvoirs et une signalisation pour la reconquête pastorale en lien avec la DFCI (défense des forêts contre l'incendie) **Sylvopastoralisme – animation** : faciliter la contractualisation de l'utilisation des terres, via des conventions de pâturage ou d'autres outils, en assurant la cohérence avec la trame verte et bleue sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon. **Transmission et installation** : mettre du foncier agricole à disposition de porteurs de projet de nouvelle exploitation agricole ou dans le cadre d'une installation reprenant une exploitation existante. **Comité local transmission** : identifier très en amont les exploitations arrivant au stade de la transmission et les candidats à l'exploitation de leur foncier. **Observatoire technique de la construction en zone agricole** : la charte départementale du Var pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole (2015) a lancé le suivi dans la durée des autorisations à bâtir attribuées en zone agricole.
Dynamique prévisionnelle	La charte va encourager la concrétisation de la première ZAP, prévue pour 2019, la mise en œuvre des actions du POPI (plan d'occupation pastorale intercommunal), démarche de coopération entre élus et éleveurs pour valoriser et conforter le pastoralisme, est en place depuis 2016 et la relance des espaces test agricoles ou d'autres initiatives en faveur des exploitations agricoles en projet.
Indicateurs de suivi	• Nombre de communes de DLVA avec foncier mobilisé pour une zone agricole protégée, pour l'installation, pour l'évolution de l'agriculture irriguée ou pour la reconquête d'espaces pastoraux. • Nombre d'opérations d'aménagement avec une concertation lancée en amont des études techniques.

Orientation 2. Pour un avenir équilibré des ressources « terre » et « eau » du territoire de DLVA

Action 2.2
Se mobiliser pour la gestion maîtrisée de la ressource en eau et de sa qualité

Les enjeux auxquels cette action répond	**Mobiliser les atouts du territoire** Profiter de la prise de conscience existante du besoin d'adaptation au changement climatique. Partager le savoir-faire des agriculteurs du territoire, des filières et de la R&D agricole en irrigation maîtrisée. **Saisir les opportunités** Rentabiliser les investissements dans la modernisation et l'extension du réseau d'irrigation grâce à des activités à forte valeur ajoutée. **Mieux faire face aux menaces** Continuer à s'adapter au changement climatique. Rendre compatible de manière pérenne les évolutions agricoles avec le maintien ou la restauration de la qualité de l'eau destinée à la consommation en eau potable pour tous les habitants et visiteurs du territoire. Diversifier les ressources en eau. Maintenir une image positive de l'activité agricole en lien avec la qualité de l'eau. Assurer la continuité des infrastructures d'irrigation lors des opérations de développement urbain.
Les principes de la Charte agricole de DLVA	Garantir la sécurité quantitative et qualitative de la ressource en eau à la fois pour l'agriculture et pour les habitants. Economiser l'eau par les techniques d'irrigation, le choix des cultures et la bonne gestion des eaux pluviales. Prioriser les productions agricoles favorables à la restauration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du territoire. Donner la priorité aux démarches collectives, tout en gardant une ouverture aux projets individuels lorsqu'ils sont les plus pertinents. Assurer le lien de réciprocité entre agriculture et intercommunalité dans la valorisation des déchets.
Les acteurs invités à s'inscrire dans la dynamique de la charte	Les agriculteurs irrigants participeront directement. Le service eau potable et assainissement de la DLVA. La Société du Canal de Provence, l'ASA (association syndicale autorisée) du Canal de Manosque et les autres structures collectives d'irrigation. Les Chambres d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et du Var, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, la SAFER. Les organismes de recherche-développement agricole présents sur le territoire. Les associations environnementales.
Les catégories de projets locaux appelés par la charte	• **Actions préalables aux investissements :** animation, études économiques, renforcement des structures de gestion collective. • **Actions de préservation et de restauration de la qualité de l'eau,** et plus particulièrement celle destinée à la consommation, • **Communication et échanges** autour des enjeux de la gestion durable de l'eau.

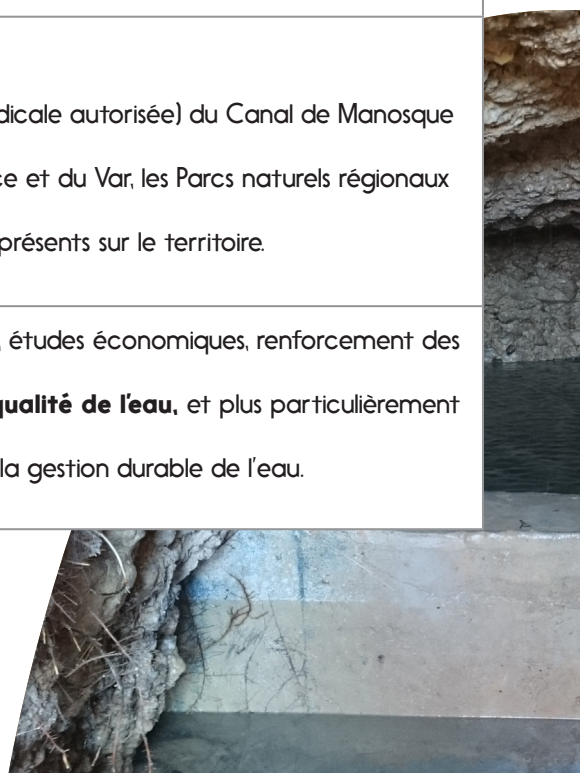

Projets potentiels et actuels	**Partenariat « économiser l'eau en agriculture » :** développer l'irrigation écoresponsable conjointement entre la Société du Canal de Provence et une coopérative agricole. **Echanges sur l'adaptation au changement climatique :** sensibiliser les habitants à travers l'expérience des agriculteurs irrigants, avec les associations environnementales. **Plans d'action captages prioritaires ou « Grenelle »,** définis au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dans le cadre de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau : programmes d'actions visant à restaurer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles et non agricoles. **Regain :** poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole vers des agrosystèmes plus durables. **Extension du réseau d'irrigation sur le plateau de Valensole :** préparer l'extension de l'accès au réseau d'irrigation. **Contrat de Canal de l'ASA (association syndicale autorisée) de Manosque :** soutenir la modernisation du réseau d'irrigation, pour passer de l'irrigation gravitaire à un réseau sous pression et réussir le partage de l'eau entre usages agricoles et non agricoles. **Nouvelles ressources en eau :** développer des solutions de stockage des eaux.
Dynamique prévisionnelle	A Oraison, le plan d'actions captage prioritaire est mis en oeuvre depuis 2010. Sur le plateau de Valensole, la démarche « captages prioritaires » devant aboutir à un programme d'actions sur les aires d'alimentation de captage a démarré fin 2018. Le projet Regain et le partenariat SCP-coopérative sont en cours. L'extension et la modernisation des réseaux d'irrigation étaient en cours d'étude en 2018. La charte va permettre de dynamiser les actions d'information et de communication et d'accélérer la modernisation de l'irrigation.
Indicateurs de suivi	• Nombre de communes concernées par les projets en cours. • Nombre d'agriculteurs participant aux projets relatifs à l'irrigation. • Nombre d'agriculteurs participant aux programmes d'actions captages prioritaires.

Photo DLVA - Camille Gourdellier

Ingénierie de projet et financements

La Charte agricole de DLVA est un cadre d'action facilitant l'accès des porteurs de projet de notre territoire aux partenaires financiers. DLVA prend en charge le pilotage d'ensemble de la charte. La collectivité finance ce pilotage ainsi que certains projets directement portés par la collectivité. Chaque signataire lance ses propres projets ou accompagne les projets d'agriculteurs ou d'autres entreprises. Les signataires vérifient ensemble la cohérence de ces projets avec les fiches action et entre eux, et s'informent sur leur progression.

Qui agit en faveur des projets locaux ?

Chaque partenaire prend l'initiative d'accompagner certains projets du territoire qui sont en cohérence avec la Charte agricole de DLVA. Il prend également l'initiative de porter directement un projet, seul ou avec d'autres organismes acteurs du territoire, en cohérence avec le cadre de la charte. Il invite les agriculteurs à participer directement à la conception et à la réalisation des projets.

Chacun des partenaires mobilise ses propres ressources en ingénierie de projet pour mener à bien ou accompagner ces divers projets et faire ainsi progresser les actions prioritaires de la charte.

Les partenaires mettent en commun leurs compétences et leurs réseaux pour appuyer les porteurs des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la charte..

L'accès à des financements publics ou privés

Dès lors que la cohérence d'un projet avec la Charte agricole de DLVA est confirmée, les signataires peuvent mobiliser le document de charte au service du dialogue avec les financeurs potentiels, publics ou privés.

Ils conseillent les porteurs de projet pour faciliter leur accès à un financement. Ils mettent en commun leurs informations pour optimiser l'équilibre entre demande des projets et offre de financements.

Vous portez un projet sur le territoire de DLVA, pourquoi vous inscrire dans le cadre de la Charte agricole de DLVA et comment procéder ?

Inscrire votre projet dans le cadre de la charte, c'est démontrer aux financeurs la pertinence de votre proposition et sa cohérence avec d'autres projets. Il peut s'agir de financements publics (fonds européens FEDER et FEADER, dont Leader, Région, Départements, DLVA, ADEME, Agence de l'eau, Etat) ou de financements privés (banques, entreprises partenaires, fondations, financement participatif, autres fonds privés).
C'est aussi bénéficier de la coordination entre partenaires de la charte pour de nouveaux contacts, de nouvelles idées.

Les étapes à suivre :

- Repérez la fiche action dans laquelle votre projet s'inscrit
- Contactez un ou plusieurs des partenaires de la charte
- En lien avec ce(s) partenaire(s), affinez votre projet pour assurer sa cohérence avec la fiche action et avec la charte dans son ensemble
- Vous pourrez alors faire référence à la charte dans votre communication sur votre projet et dans votre recherche de financements
- Tenez les partenaires informés du déroulement de votre projet et transmettez les indicateurs de suivi de la fiche action

La gouvernance de la Charte agricole de DLVA et son calendrier

La Charte agricole de DLVA est pilotée à travers un mécanisme de gouvernance spécifique. Les fonctions d'orientation des projets, de suivi et de communication sont définies. La charte est mise en œuvre sur une période initiale de 5 ans, appelée à être reconduite. Elle est évolutive : le comité des partenaires, dans le cadre des engagements pris, peut faire évoluer les fiches action et les modalités d'accompagnement des projets.

Qui, dans quelle instance ?

La gouvernance de la Charte agricole de DLVA est assurée par le Comité des partenaires, assisté par le Comité technique. Le Conseil communautaire de DLVA prend les décisions relatives à la participation des élus et au budget de DLVA relatif à la charte.

Conseil communautaire de DLVA

- Valide le document de charte en début de période
- Désigne deux élus référents
- Vote un budget annuel pour le pilotage et la mise en œuvre de la charte

Comité des partenaires

- Se réunit au minimum 2 fois par an
- Rassemble les signataires et peut être élargi à des acteurs associés
- Suit l'avancement de la charte et facilite la résolution des questions qui pourront se poser

Comité technique

- Est composé des chargés de mission de chaque organisme signataire de la charte
- Prépare les travaux du comité des partenaires
- Assemble l'information disponible sur les projets s'inscrivant dans le cadre de la Charte agricole de DLVA
- Organise la disponibilité des indicateurs de suivi

Les fonctions de gouvernance de la charte

Le pilotage

Le Comité des partenaires élabore les décisions orientant la mise en œuvre de la charte et son évolution. Ces décisions sont prises sur la base des données de suivi de la charte et des bilans.

Le Comité des partenaires comprend des agriculteurs.

Le budget de la DLVA alloué à la charte est déterminé après consultation du Comité des partenaires.

L'orientation des projets

Les partenaires sont informés des projets concrets soutenus et accompagnés dans le cadre de la charte. Les réunions du comité technique et du comité des partenaires peuvent donner lieu à des échanges sur ces projets.
Ces échanges ont pour objet d'optimiser la cohérence entre un projet et la stratégie de la charte, et d'orienter les porteurs de projet vers le ou les financeurs appropriés.

Le suivi et l'évaluation

Une fois par an, les indicateurs de suivi des actions sont assemblés pour assurer la lisibilité sur la progression de la charte.
En fin de période de 5 années, une évaluation permet de tirer le bilan de la période et propose les évolutions nécessaires.

La communication

La DLVA communique autour de sa Charte agricole. Chaque année, l'information sur la progression de la charte et de ses actions est mise à disposition d'un large public.
Les partenaires peuvent communiquer sur leur engagement dans la charte et sur les projets accompagnés dans ce cadre. Ils peuvent diffuser le document de charte, ainsi que les éléments de suivi-évaluation après validation par le comité des partenaires.

La Charte agricole de DLVA, une démarche cohérente

La Charte agricole de DLVA, démarche volontaire des signataires, tient compte des schémas de planification de la collectivité et de ses démarches réglementaires. Elle est également en phase avec les cadres stratégiques des deux Parcs naturels régionaux, des partenaires financiers et des services de l'Etat.

Une charte cohérente avec les cadres de programmation de DLVA

Avec le schéma de développement économique de la DLVA (SDE), 2016-2020

La Charte agricole de DLVA accompagne l'agriculture, qui est l'un des trois secteurs économiques clés de DLVA, en lien avec deux autres, le tourisme, et l'agroalimentaire & cosmétique. Elle concrétise le projet d'évènement annuel prévu par le SDE, basé sur l'identité et les valeurs portées par le territoire Haute-Provence, fédérant les acteurs de l'entreprise, du tourisme, de la culture et de l'agriculture.

Avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la DLVA, en construction

En cohérence avec le PCET, la Charte agricole de DLVA allie développement économique et croissance verte, à travers la préservation des activités rurales, dont le pastoralisme. L'action 2.2 de la charte a pour angle d'entrée l'adaptation au changement climatique.

Avec la stratégie de DLVA autour de l'énergie

Le développement des énergies renouvelables est déjà une source de revenu pour les agriculteurs. C'est une retombée de l'engagement de DLVA à devenir un territoire à énergie positive et leader dans le développement de l'énergie hydrogène. La poursuite du développement des énergies renouvelables est prévue, sans que cela constitue une action de la charte. L'action 2.1 invite à rechercher de nouvelles solutions pour prévenir les risques d'impact d'installations d'énergies renouvelables sur la production agricole.

Avec la future stratégie de DLVA pour le développement touristique

L'action 1.2 de la charte met en avant l'importance de nouvelles synergies entre tourisme et agriculture, sans se limiter à l'agritourisme. Sa cohérence est confirmée avec une stratégie intercommunale bâtissant de nouveaux liens entre les entreprises du secteur, dont le thermalisme, et les acteurs de l'agriculture, notamment autour de la qualité des produits et du patrimoine.

Avec le Schéma de cohérence territoriale de la DLVA (SCoT), 2018

La Charte agricole de DLVA bénéficie des orientations du SCoT à l'horizon 2035, qui priorise les extensions urbaines en continuité de l'existant, afin de pérenniser l'activité agricole sur le territoire tant en termes économiques qu'en termes d'occupation de l'espace, et sa recommandation de préservation du patrimoine paysager, rural et culturel. L'action 2.1, via un dialogue en amont entre DLVA et acteurs agricoles, apporte une plus-value en termes de méthode de prévention et de réduction des impacts.

Avec le Plan d'occupation pastorale intercommunal du Plateau de Valensole (POPI), 2016

La Charte agricole de DLVA inscrit le soutien au pastoralisme dans l'action 2.1. Les projets concrets s'appuieront sur le POPI. Le sylvopastoralisme est l'une des mesures de DLVA pour la gestion du risque d'incendie.

Avec les programmes d'actions « captages prioritaires »

La charte prend en compte tout autant les enjeux de gestion quantitative de l'eau (irrigation) et ceux de sa gestion qualitative (prévention et réduction des pollutions, dont les pollutions par les intrants agricoles). Les projets concrets accompagnés pourront être ceux déjà inscrits dans les programmes d'actions « captages prioritaires », ou de nouveaux projets. Outre l'action 2.2 dédiée à la gestion durable des ressources en eau, l'action 1.1 va permettre de créer de la valeur ajoutée pour des productions agricoles à faible impact sur les aires d'alimentation de captage prioritaire. La cohérence avec la restauration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine s'applique à toutes les actions de la charte.

Avec les projets de compensation agricole collective

Lorsque les impacts d'un projet d'infrastructure ne peuvent être évités et appellent des mesures de compensation agricole collective, les projets définis au titre de compensation seront cohérents avec la Charte agricole de DLVA.

Une charte cohérente avec les stratégies des partenaires de DLVA

Avec la Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Charte agricole de DLVA affiche sa cohérence avec les deux grandes compétences de la Région : le développement économique (orientation 1 de la charte) et l'aménagement du territoire (orientation 2 de la charte) :

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : la charte s'inscrit dans les objectifs n° 3, 4 et 5 pour la filière d'excellence « agriculture, alimentation et cosmétique » : soutenir les projets de territoire, favoriser les démarches de partenariats et de mutualisation, dynamiser la contractualisation entre amont et aval (via l'action 1.1 de la charte), encourager le développement des circuits courts pour répondre à la demande de l'important bassin de consommation régional (via l'action 1.2), et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles entreprises (via l'action 2.1).

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : la charte contribue à quatre objectifs : n° 11 (déployer des opérations d'aménagement exemplaires, pour une gestion économe de l'espace) et n° 49 (préserver le potentiel de production régional) via les actions 1.1 et 2.1, n° 18 (accompagner la transition vers de nouveaux modes de production agricoles et alimentaires) via l'action 1.2 de la charte, et n° 10 (améliorer la résilience face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès de tous à la ressource en eau) via l'action 2.2.

Les actions de la Charte agricole de DLVA sont en phase avec plusieurs actions du Programme de développement rural (PDR) régional, financé par le fonds européen FEADER :

Programme de développement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2014-2020)
La charte s'inscrit pleinement dans les deux finalités du PDR : soutenir l'agriculture et la sylviculture régionales comme des éléments stratégiques d'aménagement durable du territoire, et améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, sylvicoles et agroalimentaires pour que l'agriculture régionale constitue un élément stratégique de l'économie des territoires ruraux et périurbains.
Les actions de la charte sont chacune en cohérence avec une thématique du PDR : « Améliorer la valeur ajoutée : Favoriser la transformation et la commercialisation » (actions 1.1 et 1.2 de la charte), « Développer l'emploi en finançant l'installation et en protégeant le foncier agricole » et « Aider au maintien du pastoralisme » (action 2.1 de la charte) et « Investir dans l'irrigation » (action 2.2 de la charte).

La Charte, dans son action 2.2, répond à l'ambition de la Région d'avoir « une COP d'avance » : elle invite les entreprises agricoles à intégrer des objectifs environnementaux, et appelle des projets d'information et de sensibilisation de la population dans son ensemble. Enfin, l'action 2.1 est en phase avec l'action de la Région pour le redéveloppement du pastoralisme.

La charte tient compte des orientations stratégiques du schéma hydraulique régional. L'action 2.1 lie préservation du foncier et valorisation par la sécurisation de l'accès à l'irrigation. L'action 2.2 s'adresse prioritairement aux structures de gestion collective, tout en reconnaissant les irrigants individuels. L'action 2.2 est également en phase avec le Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau (SOURSE) : il s'agit de garantir durablement d'accès à l'eau pour tous.

Avec les Groupes d'action locale LEADER Haute-Provence Luberon et Grand Verdon

Egalement en lien avec le PDR, en cohérence avec l'approche LEADER, la Charte agricole de DLVA mobilise un réseau de partenaires pour favoriser la créativité territoriale. L'action 1.1 de la charte est en phase avec la stratégie du GAL Haute-Provence Luberon (axe 3 : valoriser les ressources de façon responsable et solidaire). L'action 1.2„ comme la stratégie du GAL Grand Verdon, appelle les projets de valorisation des patrimoines et des savoir-faire comme support d'une économie durable et partagée à inventer.

Avec les Départements des Alpes de Haute-Provence et du Var

L'action 1.2 de la charte répond à la volonté des deux Conseils départementaux de mettre en synergie l'agriculture et le tourisme. Dans les Alpes de Haute-Provence, ceci passe autant via l'entretien de l'espace que via la valorisation des produits du terroir, dans le cadre d'un tourisme responsable et d'une offre touristique innovante. Dans le Var, les produits du terroir sont de même de véritables atouts touristiques par leur qualité et les paysages qu'ils façonnent, sur les marchés, directement chez les producteurs, ou lors de fêtes et manifestations.

Les quatre actions de la charte sont par ailleurs cohérentes avec les priorités du Département de Alpes de Haute-Provence en matière d'agriculture : maintien d'un tissu d'exploitations viables et compétitives, soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, modernisation d'infrastructures hydrauliques collectives pour optimiser la gestion de la ressource dans le respect de l'environnement, soutien aux équipements pastoraux dans le cadre d'une organisation collective, développement des filières de qualité et approvisionnement en produits locaux et bio des cantines scolaires, ateliers de transformation des produits à la ferme.

Avec les services de l'Etat

La Charte agricole de DLVA est cohérente avec les interventions de l'Etat en faveur de la gestion durable des ressources en foncier et en eau : doctrine sur le photovoltaïque au sol, Plans de Gestion de la Ressource en Eau, Plan d'Action Sècheresse, Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.

La Charte agricole de DLVA, démarche volontaire de la collectivité et de ses partenaires, est complémentaire des chartes départementales existantes dédiées au foncier agricole dont les services de l'Etat sont signataires.

Avec les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon

Les deux Parcs naturels régionaux ont apporté leur soutien à cette démarche stratégique, cohérente avec les objectifs de développement agricole des chartes de Parc. La charte d'un Parc naturel régional est un contrat institutionnel qui fixe les objectifs (obligation de résultats) et méthodes de travail pour 15 ans entre le syndicat mixte du Parc et les collectivités adhérentes comme les communes et bientôt les intercommunalités. Le Label Parc naturel régional est attribué par décret du Premier ministre.
La Charte agricole de DLVA, contrat moral entre collectivités et partenaires, appelle des projets dont plusieurs s'inscrivent déjà dans l'action des Parcs naturels régionaux.

Avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La charte est cohérente avec le 11ème programme de l'Agence de l'eau. Elle met en avant le caractère fragile des ressources en eau quantitatives et qualitatives du territoire, et le besoin d'une action concertée entre acteurs agricoles et collectivités. Elle promeut des productions diversifiées, les « filières à bas intrants » promues par l'Agence de l'eau étant largement présentes dans la gamme des productions. L'adaptation au changement climatique est au cœur de l'action 2.2. de la charte.

Avec l'ADEME

La Charte agricole de DLVA mobilise les collectivités, les entreprises et les consommateurs, pour une production et une consommation durables et soutient l'adaptation au changement climatique.

Charte agricole de DLVA ,
pour une agriculture de qualité, pourvoyeuse de richesses

Ratifiée à Manosque, le 10 octobre 2019

Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon

Bernard JEANMET-PERALTA, *Président*

Parc naturel régional du Luberon

Dominique SANTONI, *Présidente*

Parc naturel régional du Verdon

Bernard CLAP, *Président*

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence

Frédéric ESMIOL, *Président*

Chambre d'Agriculture du Var

Fabienne JOLY, *Présidente*

CCI des Alpes de Haute Provence

Daniel MARGOT, *Président*

CMA de Région PACA -Délégation des Alpes de Haute-Provence

Laure VIAL, *Présidente*

SAFER

Patrice BRUN, *Président Directeur Général*

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

René MASSETTE, *Président*

Droits

Photographies hors mention : adobe stock
Autres : Luc Courtil , Mylène Maurel

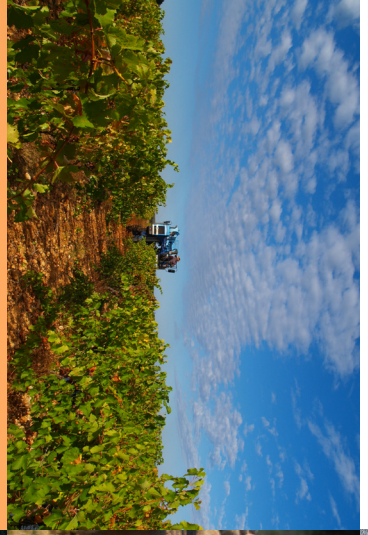
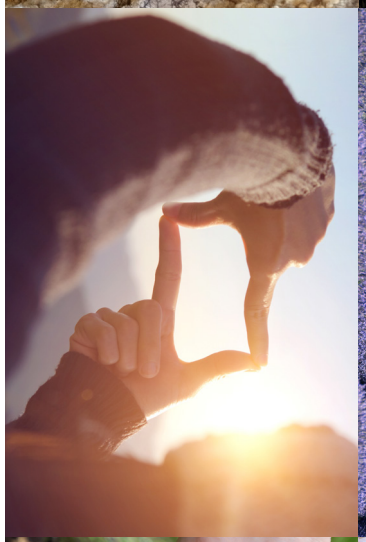

CONCEPTION NUUT - FÉVRIER 2019